

Patricia BELIN  
Ruelle Aux Loups 1/B2  
5140 SOMBREFFE

Etude des Notaires associés  
DEBOUCHE & DEPRez  
Place du Trichon 3  
7181 Feluy

Sombreffe, le 18 avril 2026

Chère Madame,

**Concerne:** ACP PARC RESIDENTIEL DU LAC sis chaussée de Nivelles 87 à 7181  
ARQUENNES - parcelle 19 de [REDACTED]

**Renseignements à fournir conformément à l'article 3.94 § 1 du Code Civil.**

Par la présente, j'accuse réception de votre mail du 14 avril 2026 qui a retenu toute mon attention et vous communique les différents éléments d'informations sollicités:

**art. 3.94 §1, 1<sup>o</sup> / Fonds de roulement et Fonds de réserve (parcelle 19)**

- Montant total du fonds de roulement : 7.560,75 € (61 LOTS)  
Montant du lot « 19 » : 123,95 € (1 LOT).
- Montant total du fonds de réserve : 41.807,07 € (61 LOTS)  
Montant du lot « 19 » : 685,36 € (1 LOT).

**2. art. 3.94 §1, 2<sup>o</sup> / Arriérés dus par le cédant à ce jour**

Le montant des arriérés de charges (fonds de roulement et fonds de réserve) dus par le cédant à la copropriété est de 0,00 €.

**3. art. 3.94 §1, 3<sup>o</sup> / Situation des appels de fonds de réserve**

L'AG du 22 mai 2025 a décidé d'un appel de fonds de 9.760 € pour l'année 2025 et 2440 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.  
C'est-à-dire 40 € par trimestre et par lot. (160 € pour le lot 19 pour l'année 2025 et 40 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026).

#### **4. art. 3.94 §1, 4° / Procédure judiciaire en cours**

Il y a une procédure judiciaire en cours. Une copropriétaire conteste la décision de l'assemblée générale du 22 mai 2025 relative au point numéro 16. Le jugement sera rendu le 21 avril 2026.

#### **5. art. 3.94 §1, 5° / Procès-verbaux et décomptes de charge**

Je joins à la présente une copie des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, à savoir :

AGE du 02/03/2022  
AGE du 29/09/2022  
AG du 01/06/2023  
AG du 30/05/2024  
AG du 22/05/2025  
AGE du 16/03/2026

Je joins à la présente une copie des décomptes périodiques des charges des deux dernières années, à savoir les années 2023 et 2024. (2025 est en cours de clôture)

#### **6. art. 3.94 §1, 6° / Bilan**

Je joins à la présente une copie du bilan 2024 approuvé à l'AG du 22 mai 2025.

Par ailleurs, je vous signale que depuis le 1er mai 2001, il n'y a pas eu de travaux effectués dans les parties communes nécessitant l'établissement d'un dossier d'intervention.

Il n'y a pas de PEB pour le Parc résidentiel du Lac.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Patricia BELIN

Syndic